



Traduction de l'article « Agricultura revisa las normas de etiquetado del aceite, el pan o las conservas», *El País*, 14 janvier 2019

[https://elpais.com/economia/2019/01/13/actualidad/1547410159\\_882455.html](https://elpais.com/economia/2019/01/13/actualidad/1547410159_882455.html)

# Le Ministère de l'Agriculture revoit les normes d'étiquetage de l'huile, du pain et des conserves

**Les nouvelles normes n'affecteront pas les informations nutritionnelles qui dépendent du Ministère de la Santé.**

*Extrait :*

Le Ministère de l'Agriculture a mis en route un plan pour modifier les normes de qualité d'une dizaine de produits alimentaires avec comme objectif de renforcer leur traçabilité, leur qualité et leur contrôle pour défendre les intérêts des consommateurs. Ce changement prend également en compte les bénéfices qu'une meilleure information et une plus grande transparence pourrait apporter à l'industrie en prenant concernant ses ventes, tant au niveau du marché intérieur qu'à l'extérieur.

[...]

L'Administration agricole a précisé l'exigence qui sera faite concernant les pays d'origine sur l'étiquetage des produits. Ceci dans le cadre de dispositions communautaires qui en laisse la liberté à chaque État membre.

[...]

Pour le miel, le Ministère de l'Agriculture a accédé aux demandes de la filière pour ce décret royal, la nouvelle disposition exige d'indiquer le pays d'origine du miel quand il procède d'un unique pays. Si le contenu du pot est un mélange de miels de différents pays, on exigera de signaler le pourcentage de miel procédant de chaque pays.